

GREEN GRENOBLE 2022

L'année Capitale Verte Européenne 2022 commence bientôt. En apportant une reconnaissance au plan européen, ce titre est devenu le projet de tout un territoire, associant la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère, sans oublier le soutien de l'Etat et de l'ADEME. Deux maîtres mots pour cette année exceptionnelle : accélérer la transition sur tout le territoire, déjà considéré comme pionnier à plus d'un titre ; et embarquer le plus grand nombre de personnes et d'acteurs dans ce mouvement. Rendez-vous le 15 janvier pour la cérémonie d'ouverture.

Infos : <https://greengrenoble2022.eu/>

LE PACTE ÉCONOMIQUE LOCAL

Ce pacte est une démarche collective visant à soutenir la résilience économique et l'attractivité du territoire Grenoble Alpes. Réunissant les locomotives économiques de la région, elle a été lancée par les trois grandes intercommunalités du bassin grenoblois.

Au travers de ce Pacte, tous les partenaires s'engagent en faveur des transitions écologiques, énergétiques, numériques et sociétales indispensables à la résilience et à l'attractivité du territoire Grenoble Alpes.

Cet engagement s'exprime autour de 8 ambitions et prend corps dans la programmation de très nombreuses actions, individuelles ou collectives.

Infos : <https://www.pacteeconomiquelocal.fr/>

VOTRE NOUVELLE APPLICATION

« MOBILITES »

Le SMMAG vient de lancer sa nouvelle application mobile dédiée aux mobilités sur la grande région grenobloise. Cette application va progressivement remplacer les applications existantes.

Sur la nouvelle application « M Mobilités Services », retrouvez toutes les informations utiles pour l'organisation de vos déplacements sur notre territoire : les horaires de vos bus / tram, les conditions de circulations sur les axes routiers et autoroutiers, un calculateur d'itinéraires multimodal... et l'accès à plus de 20 services de mobilités.

Et pour simplifier votre déplacement, vous pouvez également créer votre compte pour utiliser les services directement sur l'application.

Vous pouvez d'ores et déjà accéder aux parkings de la Métropole (avec, jusqu'au 31 décembre 2021, une réduction de 50% sur le tarif-horaires) et louer une voiture CITIZ.

En 2022, vous pourrez également voyager sur les réseaux de transport de la région grenobloise, ainsi que sur les nouvelles lignes de covoiturage M'Covoit-Lignes+ !

A découvrir sur :

<https://pass.mobilites-m.fr/mypass/services>

TERRITOIRES ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE

Chaque année en France, 80 000 tonnes de plastique sont déversées dans la nature. La collectivité peut et doit agir contre la pollution plastique, en tant que gestionnaire, donneuse d'ordre, acheteuse, mais aussi pour son environnement et sa population.

En cohérence avec l'ampleur de la pollution et conformément au principe de juste responsabilité, c'est à l'échelle du territoire que la collectivité souhaite agir, en trouvant un juste équilibre entre les mesures d'exemplarité – indispensables – et les mesures **visant à engager à ses côtés les tous acteurs du territoire.**

Grenoble Alpes métropole a donc noué un partenariat avec le WWF, sous la forme d'un accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel et systémique capitalisant sur les initiatives existantes et structuré autour de 2 objectifs déclinés chacun en 3 axes stratégiques.

Réduction à la source de la consommation de produits plastiques :

- » Réduire la consommation de produits plastiques à usage unique (PPUU)
- » Prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi
- » Favoriser la consommation de l'eau du robinet sur le territoire

Gestion en aval du flux plastique existant :

- » Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique
- » Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
- » Réduire la pollution plastique existante, localement

Le plan d'action sera proposé à l'approbation des élus en mars 2022.

Infos : un guide : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2020-09/20200920_Guide_Territoires-Z%C3%A9ro-Pollution-Plastique_WWF.pdf

Et le site de WWF : <https://www.wwf.fr/sengager-ensemble/relayer-campagnes/pollution-plastique>

DES SCÉNARIOS DE NEUTRALITÉ CARBONE POUR LA MÉTROPOLE DE 2050

Face à l'urgence et l'importance des enjeux associés au dérèglement climatique, la Métropole s'est engagée à étudier, en s'appuyant sur le projet prospective énergies ressources de l'ADEME, 4 «chemins-type» permettant de contribuer à l'objectif de neutralité carbone planétaire en 2050, et les conditions techniques, sociales et économiques nécessaires à leur réalisation.

Les résultats de cette étude permettront de compléter et prolonger les actions inscrites dans le PCAEM, en l'inscrivant dans une perspective à long terme.

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Afin d'enrichir le PCAEM et mettre les citoyens au cœur de la transformation écologique, la Métropole lance une Convention citoyenne pour le climat, dont les travaux seront pilotés par un comité opérationnel indépendant. Dès janvier 2022, 150 citoyens représentatifs de la diversité de la population métropolitaine seront tirés au sort.

Ils se réuniront 5 week-ends de mars à juillet afin de faire des propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, tout en favorisant la justice sociale. Ces propositions seront soumises au Conseil métropolitain ou à une votation citoyenne.

RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

APPEL À PROJETS « RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Grenoble Alpes Métropole lance un appel à projets afin de soutenir les projets innovants ou exemplaires en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire pour permettre et faciliter leur émergence ou leur réalisation sur le territoire.

Cet appel à projet est ouvert aux associations et établissements publics jusqu'au 7 janvier 2022. Toutes les infos sur le [site de la Métropole](#).

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE ET PROSPECTIVE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU PAIT

La Métropole propose aux communes un accompagnement pour améliorer leur restauration collective durable en lien avec le nouveau contexte réglementaire relatif aux lois EGalim et AGECE. Cet accompagnement se tiendra en 2 phases, d'avril 2022 à l'été 2024.

De plus, le Projet Alimentaire inter-Territorial lance une réflexion prospective sur l'évolution du système agricole et alimentaire sur son périmètre. Ce travail se déroulera durant avant le premier semestre 2022.